

PROCÈS-VERBAL

2^e réunion

Le lundi 12 juin 2023

tenue à la salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (local B1-3002) et par visioconférence.

La réunion s'ouvre sous la présidence de Denis Paré, président du conseil. Jocelyne Faucher, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

Pr Patrick Ayotte	M. Michael Goldbloom
M ^{me} Lucie Bégin	M. Yvon Lefebvre
M ^{me} Marie-France Bélanger	M ^{me} Monique Leroux
M ^{me} France Boulanger	Pr ^e Mélanie Levasseur
Pr Alexandre Cabral	M. Olivier Marcil
Pr Daniel Chamberland-Tremblay	Dr Charles Orfali
M ^{me} Robin Marie Coleman	M. Denis Paré
Pr Pierre Cossette	Pr Matthieu Petit
M ^{me} Patricia Gauthier	M. Julien Rossignol

Les membres suivants se sont excusés :

M ^{me} Julie Ethier	M ^{me} Josette Normandeau
M ^{me} Coralie Grégoire	

Les vice-rectrices et vice-recteurs et la secrétaire générale participent à la réunion :

Pr Vincent Aimez	Pr ^e Christine Hudon
Pr Patrik Doucet	Pr Jean-Pierre Perreault
Pr ^e Jocelyne Faucher	Pr ^e Denyse Rémillard

CA-2023-06-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2023-06-12-02

Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2023-06-12-03

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023

Les membres du conseil n'apportent aucun suivi relatif au procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023.

CA-2023-06-12-04

Communications du président, de l'équipe du Rectorat et échanges divers

Le président informe les membres du conseil du départ à la retraite de Michael Goldbloom, principal et vice-chancelier de l'Université Bishop's depuis 15 ans, et de sa dernière présence au conseil d'administration. Il remercie chaleureusement M. Goldbloom pour sa collaboration et sa contribution aux travaux du conseil au fil des ans. Il souligne l'allié important qu'il a été pour l'UdeS, l'éclairage différent qu'il a apporté au conseil ainsi que son importante implication dans la communauté estrienne.

M. Goldbloom remercie le président, le recteur et les membres du conseil d'administration et souligne l'excellente collaboration et le respect mutuel des deux institutions au cours des 15 années de son mandat.

Le recteur informe les membres du conseil des sujets suivants :

- de sa participation à la première Conférence nord-américaine sur les semi-conducteurs tenue à Washington les 18 et 19 mai 2023 réunissant les ministres canadiens, américains et mexicains responsables du développement économique et de l'innovation, ainsi que des représentants de l'industrie et des universitaires de ces trois pays afin de promouvoir le développement d'une chaîne nord-américaine en semi-conducteurs;
- du projet de loi n° 15 sur la réforme de la santé qui vise à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace et de la préparation d'un mémoire de l'UdeS, qui sera déposé dans le cadre de la consultation sur ce projet de loi, afin de mettre de l'avant l'importance d'une meilleure reconnaissance de la mission universitaire dans ce projet de loi, et des spécificités sherbrookoises à considérer;
- de la révision de la formule de financement universitaire du ministère de l'Enseignement supérieur qui a été le principal sujet des discussions à la dernière réunion du conseil d'administration du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI);
- de sa participation à une réunion spéciale du conseil d'administration de *Sherbrooke, Ville en santé* à laquelle il a présenté certaines des priorités de l'UdeS concernant l'intégration à la vie sherbrookoise des étudiantes et étudiants de l'Université;
- des nombreux projets que le Pôle régional en enseignement supérieurs de l'Estrie (PRESE) soutient et de l'adhésion du Cégep de Granby en janvier 2023 à ce pôle;
- de discussions au sujet de la création du Pôle universitaire de Granby dont l'objectif est la constitution d'un partenariat en matière d'enseignement, de recherche et d'entrepreneuriat entre l'UdeS et la région granbyenne;
- de l'évolution des travaux d'agrandissement de l'Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT) entrepris ce printemps et dont la construction permettra d'ajouter des espaces pour mener des projets de recherche collaboratifs notamment en télécommunications, en sciences quantiques, en microélectronique et dans le domaine des énergies renouvelables;
- du don de l'avocat à la retraite et collectionneur d'art, Luc LaRochelle, et de son engagement comme coprésident du secteur Arts et culture du cabinet de la Grande Campagne *Choisir de changer l'avenir*;
- de la Journée du personnel tenue le 31 mai 2023 qui a connu un grand succès et réuni 1250 personnes, soit 150 de plus que l'an passé, permettant ainsi la rencontre des équipes de l'ensemble des secteurs d'activité à l'UdeS;
- de l'élégante activité à l'Université Bishop's pour souligner le départ à la retraite de Michael Goldbloom. Le recteur remercie M. Goldbloom en son nom personnel et au nom de l'UdeS pour les importantes années de collaboration avec lui.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE

CA-2023-06-12-05

Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance et de déontologie du 29 mai 2023

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 29 mai 2023 (document en annexe).

CA-2023-06-12-06

Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance et de déontologie du 12 septembre 2022

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance et de déontologie du 12 septembre 2022. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-06-12-07

Conseil d'administration – évaluation du fonctionnement 2022-2023 – processus – information

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'ils ont reçu les dates importantes du processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 dans le document déposé. Il demande aux membres du conseil de compléter le formulaire d'évaluation qui leur sera envoyé. À la lumière des résultats, un plan d'action sera préparé. Les résultats de l'évaluation et le plan d'action seront présentés au comité de gouvernance et au conseil d'administration en septembre 2023.

La secrétaire générale rappelle aux présidents des sous-comités du conseil de transmettre au président du conseil d'administration les commentaires reçus en huis clos s'il y a lieu.

(Document en annexe)

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

CA-2023-06-12-08

Ordre du jour de la réunion du comité des finances et d'audit du 1^{er} juin 2023

La présidente du comité des finances et d'audit, Patricia Gauthier, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 1^{er} juin 2023 (document en annexe).

CA-2023-06-12-09

Compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 4 mai 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 4 mai 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-06-12-10

Ministère de l'Enseignement supérieur – règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023 – règle budgétaire 5.8 « Subvention conditionnelle » et règle budgétaire 5.11 « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure » – engagement – adoption

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable rappelle qu'en 2020-2021, des modifications importantes ont été apportées aux exigences prévues à la règle budgétaire 5.8 « Subvention conditionnelle » à la suite d'assouplissements consentis aux universités par le ministère de l'Enseignement supérieur en raison de la pandémie de la COVID-19. Ces modifications demeurent effectives pour 2022-2023. La rectrice adjointe informe les membres du conseil que l'UdeS prévoit l'équilibre budgétaire pour l'année 2022-2023.

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable rappelle qu'à partir de 2021-2022, des modifications ont également été apportées aux exigences prévues à la règle budgétaire 5.11 « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure » du ministère de l'Enseignement supérieur. La rectrice adjointe informe les membres du conseil que les conditions salariales des hauts dirigeants de l'Université respectent les règlements en vigueur et que les résultats d'audits antérieurs se sont révélés conformes.

Le ministère de l'Enseignement supérieur demande de transmettre avant le 30 juin 2023 une résolution du conseil d'administration pour satisfaire aux conditions d'attribution des deux subventions.

ATTENDU la règle 5.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023*;

ATTENDU que le ministère de l'Enseignement supérieur demande un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2023, dans l'éventualité où l'Université n'atteint pas l'équilibre budgétaire en 2022-2023, une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme;

ATTENDU que dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2022-2023, ces mesures ou ce plan de redressement seront transmis au Ministère dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2023;

ATTENDU la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2022-2023*;

ATTENDU que le Ministère demande une résolution du conseil d'administration d'ici le 30 juin 2023 à l'effet que l'université transmettra une lettre au plus tard le 31 octobre 2023 dans laquelle il atteste du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 5.11 pour l'année universitaire 2022-2023;

ATTENDU que cette lettre doit être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle 5.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

ATTENDU que les renseignements transmis par l'université sont soumis à un mandat de l'auditeur indépendant déterminé par le Ministère et que l'auditeur indépendant doit transmettre son rapport au Ministère au plus tard le 31 octobre 2023 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu

- d'adopter la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur de cet engagement du conseil d'administration.

(Document en annexe)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA-2023-06-12-11

Ordre du jour de la réunion du comité des ressources humaines du 5 juin 2023

La présidente du comité des ressources humaines, Robin Marie Coleman, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 5 juin 2023 (document en annexe).

CA-2023-06-12-12

Comptes rendus des réunions du comité des ressources humaines du 3 et du 11 avril 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu les comptes rendus des réunions du comité des ressources humaines du 3 et du 11 avril 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-06-12-13

Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS) – protocole – processus d'approbation des modifications – autorisation

Le vice-recteur aux ressources humaines informe les membres du conseil qu'afin d'alléger le processus décisionnel, il y a lieu de formaliser le processus d'approbation des modifications au protocole selon qu'il y aurait ou non des incidences financières significatives ou des risques significatifs.

Le comité des ressources humaines recommande d'approuver la recommandation proposée relative au protocole de l'APCUS.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration autorise le comité de direction de l'Université à approuver les modifications au protocole entre l'Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS) et l'Université, à la recommandation du comité des ressources humaines, lorsque ces changements ne comportent pas d'incidence financière significative ni de risque significatif; si ce n'est pas le cas, les changements sont présentés au conseil d'administration.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-14

Règlements déterminant les conditions de travail et les avantages sociaux de certaines catégories de personnel – modifications – approbation

La secrétaire générale informe les membres du conseil que le personnel non syndiqué et les membres du comité de direction de l'Université se retireront de la salle de réunion pour la prise de décision.

Le vice-recteur aux ressources humaines explique qu'il y a lieu de réviser périodiquement les conditions de travail des différents groupes mentionnés dans le document déposé avec les autres groupes syndiqués par souci d'équité interne, sans viser une similitude complète de ces conditions. Le vice-recteur présente les principales modifications aux règlements visés. Il est à noter que leurs tables salariales ne font pas partie des modifications présentées, mais elles seront mises à jour et intégrées aux versions finales de ces règlements.

Le comité des ressources humaines recommande d'approuver les modifications aux règlements déterminant les conditions de travail et les avantages sociaux de certaines catégories de personnel.

Vincent Aimez, Pierre Cossette, Patrik Doucet, Jocelyne Faucher, Christine Hudon, Jean-Pierre Perreault, Denyse Rémillard et Elisabeth Vega se retirent de la salle de réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration approuve les modifications aux règlements suivants :

- le *Règlement régissant les conditions de travail des membres du personnel non couverts par une convention collective, un protocole d'entente, un autre règlement ou une directive de l'Université de Sherbrooke* (Règlement 2575-011) dont les modifications sont présentées à l'annexe 1;
- le *Règlement déterminant les conditions de travail des directrices générales et des directeurs généraux de service* (Règlement 2575-012) dont les modifications sont présentées à l'annexe 2;
- le *Règlement régissant les avantages sociaux des membres du personnel non couverts par une convention collective ou un protocole d'entente et des membres de l'Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS)* (Règlement 2575-030) dont les modifications sont présentées à l'annexe 3;

étant entendu que les tables salariales, incluant les notes de bas de page, de tous les règlements ci-haut mentionnés, ainsi que le règlement et le protocole suivants :

- le *Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés* (Règlement 2575-029);
- le protocole entre l'Université et l'Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS);

seront mises à jour par le comité de direction de l'Université pour refléter la décision prise à sa rencontre du 27 mars 2023, et ce, en conformité avec la décision du conseil d'administration à sa séance du 15 juin 2020 (CA-2020-06-15-14), étant entendu que la mise à jour de la table salariale du protocole de l'APCUS fera l'objet d'un avis préalable du comité des ressources humaines;

étant entendu que les modifications, incluant la table salariale, du *Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat* (Règlement 2575-028), en conformité avec la *Règle budgétaire 5.11 du ministère de l'Enseignement supérieur portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure*, seront soumises au conseil d'administration.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-15

Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS) – convention collective de travail – entente de principe – approbation

France Boulanger, membre du Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS) et Elisabeth Vega, assistante administrative au secrétariat général, se retirent de la salle de réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Le vice-recteur aux ressources humaines informe les membres du conseil que les négociations entre les deux parties ont été amorcées le 3 novembre 2022 et se sont terminées le 3 mai 2023. Les parties ont convenu d'une convention collective de travail se terminant le 31 mars 2025 qui entrera en vigueur dès sa signature. Les membres du SEESUS ont entériné l'entente de principe lors d'une assemblée générale tenue le 16 mai 2023. Le vice-recteur aux ressources humaines présente les faits saillants de l'entente de principe.

Le comité des finances et d'audit et le comité des ressources humaines recommandent l'approbation de l'entente de principe avec le SEESUS.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve l'entente de principe intervenue entre le Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université (SEESUS) et l'Université telle qu'elle est présentée en annexe;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver les documents qui en découlent et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-16

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke – rapport annuel

Le président du comité de retraite, Frédéric Gauvin, et le directeur général du comité de retraite, Serge Germain, sont invités pour la présentation de ce point.

Le directeur général du comité de retraite présente aux membres du conseil les rendements de la caisse de retraite au 31 décembre 2022. Il informe les membres du conseil de la performance du régime, des mesures de gestion des risques, de l'évolution du solde de la caisse de retraite.

Les membres du conseil échangent sur les différentes stratégies d'intégration des facteurs ESG au régime ainsi que sur la stabilité du régime à court et à long terme. Les membres du conseil se déclarent satisfaits des explications obtenues concernant le rapport annuel du régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke.

(Document en annexe)

COMITÉ DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

CA-2023-06-12-17

Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 26 mai 2023

En l'absence de la présidente du comité de gouvernance des ressources informationnelles, le vice-recteur à la transformation numérique fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 26 mai 2023 (document en annexe).

CA-2023-06-12-18

Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 28 avril 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 28 avril 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-06-12-19

Service du développement et de la transformation du dossier étudiant (SDTDÉ) – projet Véo – suivi trimestriel – information – confidentialité

Le vice-recteur à la transformation numérique présente les faits saillants qui expliquent l'évolution des indicateurs en date du 30 avril 2023. Le recteur rappelle aux membres du conseil que tous les paramètres font l'objet d'un suivi mensuel au comité directeur du projet Véo par le biais des

différents tableaux de bord. Il ajoute que les tableaux de bord sont présentés pour information au comité de gestion des ressources informationnelles qui effectue un suivi systématique du projet Véo. Les membres du conseil échangent entre autres sur le niveau et la quantité d'information à présenter au conseil d'administration.

Le conseil d'administration reçoit à des fins d'analyse et d'évaluation le suivi trimestriel du projet Véo en date du 30 avril 2023 et déclare confidentiels tous les documents et renseignements relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-20

Projet Véo – état de la situation

Le vice-recteur à la transformation numérique fait état de l'évolution du Projet Véo. Les membres échangent sur les communications entre l'Université et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

NOMINATIONS/ÉLECTIONS

CA-2023-06-12-21

Faculté de droit – décanat – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme la P^{re} Marie-Pierre Robert à titre de doyenne de la Faculté de droit pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2027.

(Document en annexe)

CABINET DU RECTEUR ET VICE-RECTORATS

CABINET DU RECTEUR

CA-2023-06-12-22

Plan stratégique *Oser l'expérience 2022-2025* – suivi – information

Les membres du conseil ont reçu l'état d'avancement des mesures par orientations du Plan stratégique *Oser l'expérience 2022-2025*. Le recteur présentera les détails du suivi du Plan stratégique à la réunion du lac-à-l'épaule du conseil d'administration et du conseil universitaire du 12 juin 2023 en après-midi.

VICE-RECTORAT AUX ÉTUDES

CA-2023-06-12-23

Politique relative à la gestion intégrée des documents administratifs et des archives historiques institutionnelles (Politique 2500-050) – adoption

La vice-rectrice aux études explique que l'Université de Sherbrooke est assujettie à la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21-1) et que l'article 6 de cette loi prévoit que les organismes publics adoptent une politique de gestion documentaire. La vice-rectrice informe les membres du conseil que les pratiques décrites dans la politique présentée pour adoption sont déjà en place à l'UdeS. La politique promeut la responsabilité collective de l'ensemble des membres du personnel qui doivent participer activement à l'application des normes et outils. Le personnel cadre d'une unité académique ou

administrative est responsable du respect de la présente politique et en est imputable. Les documents administratifs et les archives historiques institutionnelles étant un actif informationnel essentiel et stratégique pour l'Université, cette politique est un outil nécessaire pour encadrer la gestion et respecter l'exigence de la *Loi sur les archives*.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte la *Politique relative à la gestion intégrée des documents administratifs et des archives historiques institutionnelles* (Politique 2500-050) telle qu'elle est présentée en annexe.

(Document en annexe)

VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE ET AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

CA-2023-06-12-24

Développement de la recherche – faits saillants

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente les faits saillants du développement de la recherche pour l'année 2022-2023. Le vice-recteur informe les membres du conseil de l'avancement et de la progression des diverses infrastructures de recherche à l'UdeS en lien avec les objectifs en recherche et en études supérieures du Plan stratégique *Oser l'expérience* 2022-2025. Il présente les différentes initiatives en cours, l'évolution des revenus de la recherche de 2016 à aujourd'hui ainsi que l'évolution de la durée absolue des études à l'UdeS.

Les membres du conseil se déclarent satisfaits des informations obtenues et remercient le vice-recteur pour sa présentation

VICE-RECTORAT À LA VALORISATION ET AUX PARTENARIATS

CA-2023-06-12-25

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) – convention de subvention 2023-2028 – approbation – autorisation de signature – confidentialité

Le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats présente les faits saillants de la convention de subvention 2023-2028 avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ayant pour objectif de développer une offre de formation et de fournir un accès à de l'expertise en sciences et technologies quantiques, notamment en algorithmie quantique et en architecture d'ordinateur quantique.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve la convention de subvention 2023-2028 entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et l'Université de Sherbrooke;
- autorise le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures à signer, pour et au nom de l'Université, ladite convention telle qu'elle apparaît en annexe;
- autorise le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures à approuver, avant la signature de la convention de subvention, toute modification mineure à cette convention qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures et la secrétaire générale à approuver, après la signature de ladite convention de subvention, toute modification à cette convention qui n'aurait pas d'incidence financière ni risque significatif;
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-26

Ville de Sherbrooke – Laboratoire Interdisciplinaire en Innovation Municipale (LIIM) – entente-cadre – approbation – autorisation de signature – confidentialité

Le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats présente les faits saillants de l'entente-cadre avec la Ville de Sherbrooke relative à la création d'un Laboratoire Interdisciplinaire en Innovation Municipale (LIIM). La Ville de Sherbrooke souhaite ainsi bénéficier davantage de l'expertise unique de l'UdeS. La secrétaire générale informe les membres du conseil du caractère confidentiel de ce projet jusqu'à l'annonce publique par la Ville de Sherbrooke. La clause de confidentialité est ajoutée à la recommandation proposée.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve l'entente-cadre entre la Ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke relative à la création du « Laboratoire Interdisciplinaire en Innovation Municipale »;
- autorise le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats à signer, pour et au nom de l'Université, ladite entente-cadre telle qu'elle apparaît en annexe;
- autorise le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats à approuver, avant la signature de l'entente-cadre, toute modification mineure à ladite entente-cadre qui n'aurait pas d'incidence financière significative ni de risques significatifs;
- autorise le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats et la secrétaire générale à approuver, après la signature de l'entente-cadre, des ajouts ou des modifications à ladite entente-cadre qui n'auraient pas d'incidence financière significative ni de risques significatifs;
- déclare confidentiels tous les documents et les renseignements relatifs à cette décision jusqu'à la publication de l'entente-cadre par la Ville de Sherbrooke.

(Document en annexe)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CA-2023-06-12-27

Code de déontologie des membres du conseil d'administration (Règlement 2575-002) – dépôt du code et formulaires à signer

Les membres du conseil d'administration ont reçu le *Code de déontologie des membres du conseil d'administration* (Règlement 2575-002). La secrétaire générale rappelle aux membres du conseil leur obligation de compléter et de signer les annexes du *Code* correspondant à leur situation et de les retourner au Secrétariat général dans les meilleurs délais.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-28

Déclaration à l'égard de la divulgation d'information relative aux apparentés 2022-2023 – formulaire à signer

La secrétaire générale informe les membres du conseil de leur obligation de compléter et de signer annuellement la déclaration à l'égard de la divulgation d'information relative aux apparentés correspondant à leur situation et de la retourner au Secrétariat général dans les meilleurs délais. Les déclarations seront conservées sous pli confidentiel au Secrétariat général.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-29

Toponymie – adoption d'un toponyme – confidentialité

La secrétaire générale informe les membres du conseil que le comité de toponymie a recommandé d'attribuer un toponyme à la nouvelle passerelle reliant le Pavillon de santé de précision et de recherche translationnelle (PSPRT) et l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke (IPS) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

Le comité de direction de l'Université recommande l'adoption du toponyme.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- adopte le toponyme dont le libellé apparaît en annexe;
- déclare confidentiels les documents et les renseignements relatifs à cette décision jusqu'à l'annonce officielle de la décision.

(Document en annexe)

CA-2023-06-12-30

Toponymie – adoption d'un toponyme – confidentialité

La secrétaire générale informe les membres du conseil que le comité de toponymie a recommandé d'attribuer un toponyme à la salle de réunion Z5-3002 de l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke de la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

Le comité de direction de l'Université recommande l'adoption du toponyme.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- adopte le toponyme dont le libellé apparaît en annexe;
- déclare confidentiels les documents et les renseignements relatifs à cette décision jusqu'à l'annonce officielle de la décision.

(Document en annexe)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CA-2023-06-12-31

Procès-verbaux des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu les procès-verbaux des instances suivantes :

- Comité de direction de l'Université – procès-verbaux des réunions du mois de mai 2023;
- Conseil des études – procès-verbal de la réunion du 19 avril 2023;
- Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023;

(Documents en annexe)

DIVERS

CA-2023-06-12-32

Fonctions de nature indépendantes – nominations – réunion extraordinaire du CA – été 2023 – information

La secrétaire générale informe les membres du conseil qu'il y aura possiblement une réunion extraordinaire du conseil d'administration cet été pour les nominations de deux postes des fonctions de nature indépendantes laissés vacants. Cette réunion extraordinaire se tiendra exceptionnellement par courriel pour tous les membres du conseil.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CA-2023-06-12-33

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil d'administration fixe la prochaine réunion au lundi 18 septembre 2023, sous réserve de modification par le président si les circonstances l'exigent.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CA-2023-06-12-34

Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 18 septembre 2023.



Denis Paré, président



Jocelyne Faucher, secrétaire